
Adresse de l'agent national de la commune de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui annonce que ses concitoyens ont partagé avec leurs frères des campagnes, et sans exiger de rétribution, les travaux de la récolte, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national de la commune de Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire) qui annonce que ses concitoyens ont partagé avec leurs frères des campagnes, et sans exiger de rétribution, les travaux de la récolte, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 536;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23228_t1_0536_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

plus digne de vous, celui d'un courage intrépide au milieu des plus grands dangers, et d'un dévouement héroïque à la cause de la liberté. Soyez assurés, citoyens représentans, que vous n'avez dans l'armée des côtes de Cherbourg que des soldats fidèles; votre proclamation, publiée dans tous les lieux que je viens de parcourir, m'a pénétré plus que jamais de cette douce confiance : je m'y suis pleinement convaincu que le peuple est tout en France, qu'il veut sincèrement la révolution, et que si le despotisme tentoit encore de se relever sur ses débris épars, il ne pourroit commencer son règne qu'après la mort du dernier républicain.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Vialle, général en chef, à la Conv.; quartier g^{al} de Fécamp, 18 therm. II*] (2)

Citoyens représentans,

Encore une fois vous avez sauvé la patrie, en donnant à l'Europe entière l'exemple le plus digne de vous, celui d'un courage intrépide au milieu des plus grands dangers, et d'un dévouement héroïque à la cause de la liberté !

Des monstres qui, jusqu'à présent, ne s'étoient couverts que du masque de la popularité, et qui cherchoient, sous ses dehors trompeurs, à nous redonner des fers, viennent enfin d'être écrasés sous le poids de la justice nationale. Grâce vous soient rendues d'avoir délivré la France des entreprises téméraires de ces nouveaux tirans : ils ne vivoient que pour le crime; leur mort, en effrayant tous les factieux, rendra l'éclat à tant de vertus timides que leur souffle impur avoient (*sic*) déjà obscurcies.

Je parcourais les côtes de la 19^e division lorsque le bruit de cette conspiration nouvelle s'est répandu dans ces contrées. Aussitôt, tous les citoyens, toutes les autorités constituées, tous les défenseurs de la patrie ont signalé les traîtres dont l'existence devoit finir; leur jugement n'étoit pas encore prononcé, et déjà il étoit écrit dans tous les cœurs.

Soyez assurés, citoyens représentans, que vous n'avez dans l'armée des côtes de Cherbourg que des soldats fidèles. Votre proclamation, publiée dans tous les lieux de mon passage, m'a pénétré plus que jamais de cette douce confiance. Je m'y suis pleinement convaincu que le peuple est tout en France, qu'il veut sincèrement la révolution, et que, si le despotisme tentoit encore de se relever sur ses débris épars, il ne pourroit commencer son règne qu'après la mort du dernier républicain. S. et F.

VIALLE.

L'agent national de la commune de Châlon-sur-Saône (3) annonce que tous les ci-

toyens de cette commune se sont portés en masse dans les campagnes voisines, pour y partager avec leurs frères les pénibles travaux de la récolte, et sans exiger aucune rétribution.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*L'agent de la comm. de Châlon-sur-Saône, au présid. de la Conv.; Châlon-sur-Saône, 2 therm. II*] (2)

Le conseil général, citoyen président, m'a chargé de faire passer à la Convention national l'extrait du procès-verbal de nos délibérations, duquel il résulte que tous nos concitoyens se sont rendus en masse dans les communes voisines pour y partager avec leurs frères des campagnes les pénibles travaux de la récolte.

Mais ce ne serait que faire connaître imparfaitement le civisme qui anime mes concitoyens, si je n'ajoutais en même temps que pas un d'eux n'a voulu recevoir la plus légère rétribution de leurs services et de leurs peines. L'amour de la patrie étoit le mobile de leur conduite, et le désintéressement en faisait la base. Vive la république ! Vive la Convention !

FAURY (*agent de la comm.*).

Extrait du registre des délibérations du conseil général de la commune de Châlon-sur-Saône.

Séance du 21 messidor l'an II de la République française, une, indivisible et démocratique, tenue en conseil général, où se sont trouvés les citoyens Pion, Maire; Bouillod; Desarbres; Georgerat; Lavaurs; Desnoyers; Salièges; Bauzou; Martin; Lehueller; Boucaute; Vavraud; Crepet; Mayer; Gauthier; Courtin; Pochard; Chevalier; Pernet; Forestier; Sourcy; Charles; Gillot; Rique; Clavier; Enrieu; Dégros; Mortet Lagrange; Faury, agent national; et le secrétaire adjoint.

La séance a été ouverte aux acclamations de vive la République, vive la montagne, et par la lecture du procès-verbal de la précédente, qui a été adopté en son entier.

Il a été exposé par l'agent national qu'un très grand nombre de communes se plaignaient avec juste raison de voir leur récolte exposée à un dépérissement considérable par le deffaut de bras, qu'il étoit de la plus urgente nécessité d'exciter le zèle et le patriotisme de tous les citoyens; que déjà les mesures étoient prises pour émouvoir l'émulation des citoyens des campagnes; qu'il se rendait dans le sein du conseil, pour y concerter avec luy les mesures qu'il convenoit de prendre pour engager nos concitoyens à donner aux habitans des campagnes l'exemple du dévouement à la chose publique, et surtout pour diriger leur zèle.

Après une discussion sur cette matière intéressante, il a été arrêté que deux officiers municipaux, accompagnés du trompette, se rendraient à l'instant dans les différents quartiers de la commune, pour y annoncer à tous les

(1) P.-V., XLIII, 189-190. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 479; *J.Fr.*, n° 687. Mentionné par Bⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).

(2) C 311, pl. 1231, p. 28.

(3) Saône-et-Loire.

(1) P.-V., XLIII, 190.

(2) C 313, pl. 1249, p. 15-16; *J. Sablier*, n° 1495.